

Zone bleue

Liste les adresses constituant la zone bleue sur la commune de Saint-Paul-lès-Dax

Collectivité : Commune de SAINT-PAUL-LES-DAX

Source : Service QSI – Ville de Saint-Paul-lès-Dax

Version : 1.0

Date : 01/09/2018

Etat : validé

Objet

Ce jeu de données dresse la liste des adresses constituant la zone bleue sur le territoire de la ville de Saint-Paul-lès-Dax. Il consiste en une liste de points et/ou de polygones géolocalisés.

Les formats de fichiers proposés sont des formats géographiques de type GEOJSON, SHAPEFILE et KML.

Un stationnement en zone bleue est un espace de voirie proposé aux conducteurs qui cherchent à délaissier leur véhicule pour une durée déterminée. Les automobilistes qui possèdent un disque de stationnement conforme aux normes européennes peuvent s'y garer durant un temps limité.

La réglementation de la zone bleue sur Saint-Paul-lès-Dax est applicable du lundi au vendredi de 9 h à 11 h et de 15 h à 17 h pour une durée maximum autorisée de 2h.

En dehors de ces créneaux horaires, le stationnement est libre et il n'est pas nécessaire d'apposer un disque bleu

Ces données sont issues de OpenStreetMap.

Les données sont accessibles sur la [cartographie de la ville de Saint-Paul-lès-Dax](#).